

nous en sommes arrivés à ce point.

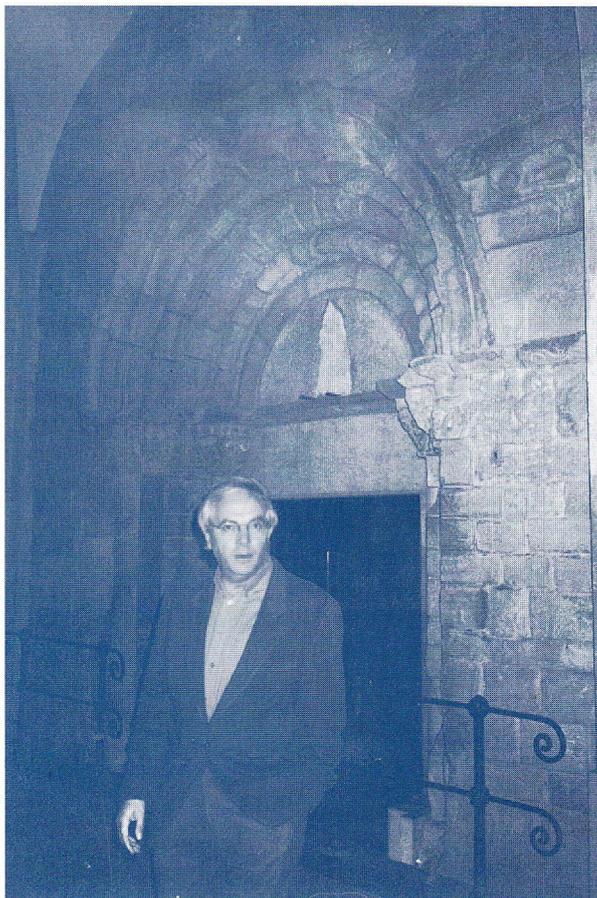
Mais nous connaissons un problème qui est grave et que nous devons résoudre avec beaucoup de patience mais aussi avec beaucoup de détermination. Dans notre pays, en Catalogne, il n'y a qu'une langue c'est la langue catalane. Actuellement, à cause de la situation politique dans laquelle nous nous trouvons il y a une autre langue qui est dominante dans l'Etat. Nous avons un problème linguistique mais pas un problème créé par la langue catalane mais surtout un problème créé par la langue de l'Etat. Le bilinguisme institutionnalisé est toujours favorable à la langue dominante, à la langue de l'Etat. Nous voudrions, et nous travaillons à cela, que le catalan devienne vraiment la langue propre de la Catalogne et que tous les Catalans soient capables de parler plusieurs langues, pas une autre langue mais plusieurs langues parce que pour communiquer il faut connaître les autres langues, il faut s'ouvrir au monde mais à partir de notre propre réalité. Avec le bilinguisme institutionnalisé notre langue perd de plus en plus de son importance, c'est-à-dire que pour vivre en Catalogne, actuellement, le catalan n'est pas nécessaire, on peut vivre aussi en espagnol. Si on veut défendre notre langue, le catalan doit être toujours et partout nécessaire, on doit être monolingue, évidemment il faut parler d'autres langues, mais on doit être monolingue, on a une langue propre.

Ici en Catalogne, et je pense partout, nous n'avons qu'une tête, le jour où nous aurons deux têtes peut-être aurons-nous deux langues mais pour le moment nous n'avons qu'une tête et dans notre tête ne se trouve qu'une seule langue. En général, un pays n'a qu'une langue et nous insistons beaucoup sur la question des droits linguistiques non seulement individuels mais collectifs de la communauté linguistique. La collectivité, comme telle, doit avoir un rapport direct avec la langue qui lui appartient et cette langue sera la langue de la communauté.

- D.E.S.S. : *Quelle est, aujourd'hui, la réalité de la langue catalane dans la société catalane ?*

- Aureli Argemí : Depuis le début du XVIIIème siècle, la langue catalane a subi une persécution, sauf actuellement où peut-être il n'y a pas une persécution directe mais où la politique n'est pas tout à fait favorable à notre langue. Aujourd'hui, le catalan est obligatoire dans tous les domaines de la vie publique, dans l'ensei-

gnement, dans l'administration en général... tout le monde connaît donc le catalan mais dans la vie pratique le catalan n'est pas nécessaire, l'usage social du catalan n'est pas nécessaire. Je peux parler tout le temps catalan et tout le monde a l'obligation de me comprendre mais les autres n'ont pas l'obligation de le parler. Il existe une espèce de catalan passif surtout dans les endroits de la Catalogne où se trouvent de nombreux immigrés venus pour des raisons économiques. Dans les années 50 et les années 60 la Catalogne a été un pays qui a connu une forte immigration, des zones qui parlent d'autres langues, qui parlent notamment l'espagnol, surtout dans les



Aureli Argemí à Monserrat.

grandes villes. Dans la périphérie de Barcelone, il y a plus de gens qui parlent l'espagnol que de gens qui parlent catalan. Comme dans la périphérie de Barcelone se trouve presque la majorité de la population de la Catalogne cela veut dire qu'en ce moment la Catalogne se retrouve presque avec une moitié de sa population qui parle le catalan comme langue d'origine et une autre moitié qui parle l'espagnol comme langue d'origine. Evidemment que tout le monde connaît le catalan, mais ceux qui ont le catalan comme langue d'origine ont plus de difficultés à parler partout le catalan tandis que ceux qui parlent espagnol et qui comprennent le catalan ont moins de volonté de parler le catalan.

- D.E.S.S. : *Qu'est-ce que vous voudriez dire aux Corses ?*

- Aureli Argemí : c'est toujours difficile de parler à un autre peuple. J'ai depuis plusieurs années un rapport direct avec la réalité corse, je la connais je pense assez bien, évidemment à cause de l'amitié que je ressens pour les Corses mais aussi c'est un phénomène du point de vue linguistique, culturel, national qui m'intéresse beaucoup. Pour cela, je voudrais dire aux Corses de tenir, c'est-à-dire de défendre d'abord l'identité corse même s'il existe des problèmes qui sont très graves. Je pense que c'est un moment historique, décisif pour la

Corse. Vous savez très bien qu'il y a moins de Corses en Corse qu'à l'étranger, la communauté corse qui se sent comme corse est inférieure à celle qui se trouve dans l'île et qui ne se sent pas corse et pour cela c'est une lutte difficile. Mais quand même je pense que la défense de l'identité corse est la seule façon de devenir universel, d'arriver à affirmer une personnalité comme peuple. On dit, des fois, qu'être corse c'est quelque chose qui n'a pas d'importance ; cela a beaucoup d'importance parce que tous les peuples ont de l'importance dans le monde. La seule chose que je voudrais dire aux Corses c'est d'être fiers d'être corses parce qu'il faut défendre ce pays. Et surtout, il faut défendre l'identité des gens qui se trouvent dans ce pays et faire aussi une espèce de publicité, de marketing, de pression afin que tous ceux qui habitent en Corse se sentent vraiment des gens qui partagent le même idéal, que les Corses qui sont arrivés en Corse deviennent vraiment des Corses. La structure actuelle en Europe n'est pas l'idéal ; on sait qu'elle a tendance à discriminer, à effacer toutes les affirmations qui ne sont pas les affirmations officielles ou des Etats. Je pense que l'avenir ce ne sont pas les Etats en

Europe, ce sont les peuples. Si l'on travaille, vraiment, avec cette conviction je pense que l'on peut avoir un espoir pour l'avenir. ■

Interview réalisée par
L. CONSAVELA ET M-P. VALLI

1 Le C.I.E.M.E.N. a été à l'initiative de la tenue d'une conférence mondiale sur les droits linguistiques à Barcelone en juin 1996. Cette conférence qui réunissait les représentants de nombreuses minorités linguistiques du monde entier a permis l'édition d'une charte internationale des droits linguistiques.